

L'exploit de frère Polycrate : [suite]

Autor(en): **Tissot, Victor**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **22 (1884)**

Heft 47

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

À ce propos, le décret sur la capitation de la commune de Ch. (25 novembre 1878), renferme un article trois, qui est un agréable mélange du feu et de l'eau, du bétail et des gens.

« Art. 3. La Commune est en outre autorisée à percevoir, pendant le même espace de temps, une finance annuelle de trois francs par ménage faisant feu dans la commune, pour la jouissance des fontaines. En outre, il sera perçu une finance par chaque pièce de bétail, de sorte que la finance des ménages et celle sur le bétail produisent trois cents francs à la Commune. »

Cela rappelle — de loin — le fameux décret du 24 décembre 1832, sur l'organisation du pontonage d'Orbe.

« Art. 1^{er}. A dater du 1^{er} avril 1833, il sera perçu un pontonage d'un batz par tête de gros bétail, et de demi-batz par tête de menu bétail, passant sur le pont.

« Art. 2. Par *gros bétail*, on entend les bœufs, taureaux, vaches et génisses, ainsi que les chevaux, ânes et mulets, attelés ou non attelés.

« Par *menu bétail*, on entend les veaux, moutons, chèvres et porcs.

« Art. 3. Sont dispensés de payer le pontonage :

« a) Les Ambassadeurs et Députés, tant des Etats Suisses que des Etats et Principautés étrangers ;

« b) Les militaires en activité de service et portant l'uniforme du corps auquel ils appartiennent. »

Après tout, c'est un style à part, mais c'est un style.

La Chasse dans le bon vieux temps.

Les *Etrennes fribourgeoises* donnent, sur ce sujet, d'intéressants détails empruntés au dictionnaire historique que vient de publier le R. P. Appollinaire. Aux temps où les ours, les loups, les sangliers, hantaient en grand nombre nos montagnes, les chasses organisées par les seigneurs du pays prenaient des proportions grandioses. Ces parties duraient plusieurs jours. Nous voyons qu'en 1485, Leurs Excellences, organisant une chasse au loup, firent venir du Valais un preneur de loups qui enseigna sa méthode à nos chasseurs. Plusieurs villes et villages possédaient déjà de nombreux engins, trappes, filets, traquenards, etc., et tout le pays était organisé en conséquence.

Le 1^{er} juin 1698, la commune de Châtel-St-Denis fit une chasse au loup dans toutes les règles. Dès la veille, les gouverneurs reçurent l'ordre de commander aux dixainiers de chaque quartier d'avertir leurs hommes, de les placer, avant le jour, dans les différents postes, et de commencer la battue au bruit des tambours. Cette chasse se développait depuis Châtel aux montagnes d'Albeuve.

Le 10 juin 1699, le baillif de Châtel et son lieutenant reçurent un message de la paroisse d'Attalens qui, avec Chexbres, Corsier, Palézieux, etc., orga-

nisait une chasse au loup pour le 12. « Pour maintenir bonne paix, union et respect de bon voisinage, » il fut décidé de se joindre à eux et d'agir de concert. Des instructions détaillées furent données aux sept *escouades* qui prenaient part à l'expédition et aux hommes qui les commandaient. Chaque escouade devait occuper un poste déterminé et ne changer de place que sur un ordre donné. Pour les battues, il y avait un tambour avec des hommes et des enfants. On donna connaissance de cette chasse à Semsales et autres lieux, afin de les engager à s'y joindre, en les priant de placer des hommes dans divers postes.

En 1700, la ville de Gruyère organisa une formidable chasse à laquelle elle convia les bailliages de Châtel, de Vaulruz et de Bulle. Les jours précédents, on plaça de nombreux filets avec les pieux destinés à les retenir. Les filets de Gruyère étaient placés en Rattevel, du côté d'Orient ; ceux de Châtel, de Bulle et de Vaulruz avaient aussi leurs endroits désignés. Chacun gardait ses filets à une distance convenable. Gruyère et Bulle devaient opérer la battue et former une haie de fusiliers depuis le bout d'Orient des filets, par le Marmottay, jusqu'au Vanny de Trémétaz. Tout homme portant arme devait marcher à cette chasse. Un dixainier avait six chasseurs sous ses ordres.

En 1710, le 1^{er} mai, les bailliages d'Oron, de Châtel, de Lausanne, etc., organisèrent une chasse au loup des hauteurs de Lavaux au Moléson, et convoquèrent une multitude de villages des terres de Fribourg et de Vaud.

Dans ces sortes de chasse, tous les citoyens ayant une arme à feu étaient tenus à marcher. Les uns formaient un cordon d'une étendue prodigieuse ; les autres devaient battre le tambour et opérer les battues.

Quels délices pour le vrai chasseur que des chasses organisées avec cet appareil ! Les loups affolés s'élançaient du sommet des montagnes ou sortaient des forêts par bandes nombreuses, tombaient dans les filets, dans les pièges ou sous les balles des fusiliers, et, le soir, on rentrait dans ses foyers avec des trophées de 10 à 15 loups. Que ces temps sont loin de nous.

L'exploit de frère Polycrate.

II

Les peintres, à ma vue, levèrent leur verre en l'air et poussèrent un triple hurra. Ils étaient accroupis sur une planche que supportaient des tonneaux, et, le brûlot aux dents, ils esquissaient sur la muraille, à grands coups de brosse, d'un côté des moines titubant qui dégustaient le vin nouveau, de l'autre, des vigneronnes au pressoir... Un pot de grès dressait son long cou à côté d'eux ; ils me tendirent un verre, je le bus à leur santé.

— Le reconnaissez-vous, ce petit moignon dodu, qui lampe le vin avec la béatitude de ceux à qui il ne coûte rien ? me demanda le père Samson (c'est le nom du vigneron qui m'avait reçu).

— Voyons... Ces yeux noirs faits comme avec une vrille, ce menton grassouillet... Eh, palsambleu ! c'est l'architecte M^{...}.

— Bien deviné! Vous n'êtes pas si bête que je le croyais.

— Merci! le compliment est flatteur.

— Et celui-là qui dort contre un tonneau, après avoir trop flâné dans les vignes du Seigneur, savez-vous qui c'est?

— C'est vous, père Samson, dis-je. Et si vos fils vous voyaient, ils imiteraient ceux de Noé.

— Hum!... Tout le monde me reconnaît... ce qui prouve combien ces messieurs sont habiles. — L'autre avec ce nez en arrosoir, et qui, son gobelet à la bouche, ressemble à un veau qui tête, c'est le syndic... Ha! ha! est-il bien collé! Et de rire, et la bedaine du père Samson de galopper! Il me donna des explications plus ou moins humoristiques sur les autres personnages de cette mascarade monacale. Pendant ce temps, le pot de grès avait exécuté une longue série de voyages à la cave... Les peintres commençaient à n'y plus voir et leur pinceau se livrait à des extravagances inouïes : ils faisaient leur modèle, ils leur mettaient la bouche et les oreilles dans les joues. Le père Samson poussait les hauts cris; pour sauver sa tête, il eut recours à un de ces moyens extrêmes qui manquent rarement leur effet, surtout sur des estomacs de peintre: il annonça d'une voix lente et solennelle que le souper était servi. Aussitôt, comme par enchantement, les boîtes à couleurs se fermèrent, le pot de grès se vida jusqu'à la dernière goutte. Ri-ri et babillant, nous nous dirigeâmes tous ensemble vers le vieux corps de logis.

* * *

La table était mise dans l'ancienne salle à manger des moines; sur la nappe de lin, aux liserés rouges, se tenait tout un chœur de bouteilles. Le père Samson, voulant faire les choses grandement, avait ordonné à sa femme de tirer sa vaisselle de prix, soigneusement cachée au fond d'une grande armoire en bois de chêne sculpté. Les assiettes que nous avions devant nous, ornées de dessins fantastiques représentant des fleurs et des oiseaux, dataient de plusieurs siècles; les verres, — nous en avions chacun trois! — étaient aussi d'une forme singulière: des devises latines, à demi effacées, se voyaient encore sur quelques-uns d'entr'eux. Le vin y prenait une magnifique couleur d'or liquide; c'était vraiment un plaisir de le boire.

Le père Samson, qui n'a pas de troupeaux de vaches à soigner, s'en console tant bien que mal en portant toute sa sollicitude sur sa basse-cour qui est la plus riche du pays en poulets, dindons, canards et pigeons.

Afin de nous montrer avec quel art il les engraisse, il en fit passer une procession sur la table. Ah! qu'ils étaient appétissants, ces dindonneaux et ces poulets rôis à la broche! Mollement couchés sur un lit de croustons de pain garnis de foie et de persil hâchés, ils exhalaient un fumet qui vous metteit en extase. Le couteau s'enfonçait dans leur chair succulente et délicate, comme si on l'eût planté dans du beurre frais. Quel festin! Il durait encore lorsque le dernier train allant à Lau-anne passa en sifflant.

Chaque coup de dent était suivi d'une lampée de vin, et chaque lampée de vin d'un mot piquant, d'une anecdote comique. Je ne connais pas de compagnie plus gaie et plus tapageuse que celle des peintres. Et ajoutez que celle au milieu de laquelle je me trouvais avait le plaisir de compter un artiste qui a reculé à ses dernières limites l'horizon du calembour. C'était étourdissant de l'entendre.

Je ne sais lequel des convives proposa de terminer la soirée par des histoires racontées à tour de rôle.

Le père Samson prit la parole le premier: un respectueux silence régna aussitôt d'un bout de la table à l'autre; il nous semblait qu'un homme qui engraisse si bien les

dindons devait avoir des choses extraordinaires à nous révéler. Il leva vers le plafond ses gros yeux gris à fleur de tête comme ceux des grenouilles et, après avoir réfléchi une minute, il nous dit: « Ce que je veux vous narrer est une histoire vraie, bien qu'aucun livre ne l'ait consignée jusqu'à présent. Les historiens ne savent pas tout, malgré les airs savants qu'ils se donnent. L'an passé, en creusant une rigole derrière la cave, ma bêche frappa sur quelque chose de dur qui la repoussa violemment. J'avais cru entendre un son métallique; j'écartai la terre avec précaution et mis à découvert un coffret de fer rongé de rouille. Les cadenas ne tenaient plus; j'ouvris la boîte sans peine, par le seul effort de la main. Je m'imaginai déjà tenir un trésor, j'écarquillais les yeux, mon cœur palpitait... Déception! le coffret ne renfermait qu'un vieux bouquin relié en cuir et orné de fermoirs de laiton... Pendant les veillées d'hiver, j'ai essayé de déchiffrer les pages de ce grimoire. J'ai eu d'abord beaucoup de mal, mais quand on y met de la persévérance, on arrive à bout de bien des choses... Au retour du printemps, j'avais lu le livre entier, et je savais les plus petits événements qui se sont passés au Dézaley de 1472 à 1700. L'épisode que je vous demande la permission de vous raconter est tiré de cette chronique, écrite de la main de plusieurs moines. »

— Racontez, père Samson, fimes-nous en chœur, et ne craignez pas d'être long, car vous racontez bien. Et nos verres s'entrechoquèrent au milieu des cris de: « A votre santé, père Samson, à votre bonne santé! »

Alors bonnement, d'une voix tranquille, tandis que nous emplissions la chambre de la fumée de nos cigares et de nos pipes, l'excellent vigneron commença de la sorte:

(A suivre.)

Lettre d'un vieux garçon.

On nous écrit de Vevey:

Permettez à un vieux garçon, qui n'aspire plus, je vous l'assure, au bonheur que tant d'autres recherchent avec avidité, de vous soumettre une idée. Vraiment peiné de lire à la quatrième page des journaux les nombreuses réclames de mariage émanant de l'un ou de l'autre sexe, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de venir en aide à ces malheureux.

Ceux qui recherchent le mariage par la voie des journaux n'osent évidemment pas s'adresser à la personne qu'ils désireraient épouser; c'est pourquoi je voudrais voir chaque vieux garçon, chaque veuf ou veuve adopter un insigne quelconque, porté sur le vêtement, et qui soit visible à tous, comme par exemple le petit ruban bleu porté par les membres de la Société de tempérance. Il n'y aurait qu'à en déterminer la couleur. Cette simple décoration permettrait ainsi aux célibataires de se reconnaître, d'entrer plus facilement en relations et d'engager avec plus d'assurance la conversation, lorsqu'ils se rencontrent par hasard, en bateau à vapeur, en chemin de fer, dans une fête, une réunion publique, etc. Les rapports seraient considérablement facilités par ce moyen, et bientôt nous verrions l'espoir renaître dans tant de cœurs livrés aux recherches les plus ingrates et dont le résultat n'amène souvent que déception et découragement. De là l'existence morne et sédentaire de cette classe de gens dont j'ai dû forcément faire partie, grâce aux inconvénients que je viens de signaler, et auxquels un